

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JUIN 2010

COMPTE RENDU N° 6

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, MARTIN Jean-Pierre, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, HOUEIX Magali, LE DÉVÉHAT Yannick, JOUAN Isabelle, LE LIBOUX Claude, MM. ELLIAS Claude, ROBIN Evelyne, LE TROUHER Erwan

Étaient absents excusés : DETLOF-CHAPUT Stéphanie, EZANIC Jean-Louis, MORAUT Philippe

DÉCISIONS

VALIDATION DES OFFRES POUR L'ATELIER TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de construction d'un atelier technique a été engagé.

Le Maire informe l'assemblée que l'avis d'appel d'offres est paru dans le journal OUEST-FRANCE du 17 mai 2010, sur les départements du Morbihan et des Côtes d'Armor, ainsi que sur le site de l'association des Maires de Morbihan et que 45 entreprises ont répondu à cette offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juin pour l'ouverture des enveloppes.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres retenues par la commission d'appel d'offres qui sont les suivantes :

- Lot 1 – Terrassement, réseaux divers pour 24 569.224 € HT attribué à l'entreprise CHAUVIRE de MALGUENAC, offre la moins disante,
- Lot 2 – Voirie pour 5 127.43 € HT, attribué à l'entreprise CHAUVIRE de MALGUENAC, offre la moins disante,
- Lot 3 – Maçonnerie pour 39 185.62 € HT, attribué à l'entreprise HELLEC Jean-Claude de GUERN, offre la moins disante,
- Lot 5 – Couverture ardoise pour 8753.77 € HT, attribué à l'entreprise GREVESE Eric de GUERN offre la mieux disante,
- Lot 6 – Etanchéité pour 5 304.27 € HT, attribué à l'entreprise BELLAMY de SAINT-THURIAU, offre la moins disante,
- Lot 7 – Menuiserie Intérieure et Extérieure pour 8 474.72 € HT, attribué à l'entreprise Jean-Yves LE FALHER de ROSTRENEN, offre la moins disante,
- Le lot 8 – Cloisons sèches, isolation, il a été attribué à l'entreprise LEGO du SOURN, pour 9759.90 € HT, offre présentant une meilleure qualité technique,
- Lot 9 – Carrelages Faïences pour 7 780.01 € HT, attribué à l'entreprise SARL LE DORTZ de BAUD, offre la moins disante,
- Lot 10 – Electricité – VMC - pour 12 780.00 € HT, attribué à l'entreprise EA2I de PONTIVY, offre la moins disante.

- Lot 11 – Plomberie sanitaires pour 6 715.42 € HT, attribué à l'entreprise FRIMALEC de ROHAN, offre la moins disante
- Lot 12 – Peinture pour 2 752.44 € HT, attribué à l'entreprise ARMOR PEINTURE de LANESTER, offre la moins disante

Néanmoins Monsieur le Maire fait constater que le lot n°4 – Charpente et bardage- Portails bois, ainsi que le lot n°13 - Ferronnerie, n'ont reçu qu'une seule offre, supérieure au montant prévisionnel.

Monsieur le Maire demande donc que ces lots soient déclarés sans suite, conformément à l'article 66-VI du code des marchés publics, au motif d'intérêt général considérant l'absence de concurrence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés aux entreprises indiquées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de construction d'un atelier municipal,
- Autorise Monsieur le Maire à notifier le marché à chaque titulaire.
- Déclare sans suite les lots 4 et 13 pour motif d'intérêt général considérant l'absence de concurrence
- Décide de lancer une nouvelle consultation pour ces deux lots

CHOIX DE L'OFFRE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR L'ATELIER TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas reçu la totalité des offres pour les panneaux photovoltaïques. De plus l'étude de ces offres nécessite une analyse plus approfondie.

Monsieur le Maire propose donc de repousser la décision d'attribution de l'offre au prochain conseil municipal (le 22 juillet 2010).

VALIDATION DE LA CARTE DES ZONES HUMIDES

Monsieur le maire annonce que la carte des zones humides devait être validée au conseil municipal de ce mois, mais le SAGE Blavet n'a pas encore fini ses contrôles. Néanmoins, cinq zones ont déjà été identifiées, qui feront l'objet d'une vérification complémentaire. Ces zones se trouvent près de Lann Sarre, de St Yves, du Faouedic et de Livouzec. Le SAGE se rendra sur place pour contrôler ces points et rendra ses avis pour une modification de la carte. Cette carte sera validée lors du prochain conseil municipal.

VOTE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire présente la convention proposée par le Conseil Général concernant la médiathèque. Cette convention a pour but de contractualiser les relations intercollectivités, dans un souci d'efficacité, de clarté et complémentarité.

Dans cette convention la commune s'engage à :

- ouvrir l'équipement au public au moins 4 heures par semaine,
- garantir au public le libre accès au fonds documentaire et la gratuité du prêt, après le paiement d'une unique cotisation annuelle,
- établir un règlement intérieur exposant les conditions de fonctionnement de l'équipement (horaires d'ouvertures, durée et nombre d'emprunts autorisés, cotisations annuelles, etc...)
- prendre en charge les demandes émanant d'établissements spécifiques, tels qu'hôpitaux, établissements pour personnes âgées ou handicapées, établissements d'accueil de la petite enfance, maison d'arrêt, etc...
- Prendre en charge les frais de formation et de déplacement des bénévoles travaillant pour le compte de l'équipement,
- Rembourser ou remplacer tous les documents et matériels perdus ou détériorés, prêtés par la médiathèque départementale,
- Fournir à la médiathèque départementale un rapport annuel d'activités

En contre partie, le département s'engage à :

- la mise en œuvre d'une formation initiale et continue des agents salariés et bénévoles de l'équipement local,
- la mise en place d'un service d'accès au catalogue de la médiathèque départementale, de réservation de ses documents et matériels ainsi que d'inscription à ses formations,
- le prêt d'outils et de matériels d'animation,
- le prêt de 800 documents au minimum suivant le niveau de développement de l'équipement local,
- l'accueil, 3 fois l'an, dans l'une des 4 antennes de la médiathèque départementale, d'agents de l'équipement local pour le renouvellement des prêts de documents.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- autorise la mise en œuvre de cette convention
- donne délégation au maire de signer la convention et tout autres documents intervenant dans le projet

INFORMATION

BILAN FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL SUR LES 5 PREMIERS MOIS DE L'ANNEE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire un bilan financier à mi-parcours afin de bien suivre l'évolution budgétaire de la commune. Le bilan fait apparaître le montant des dépenses et recettes au 31 mai 2010, ces montants sont comparés avec ceux du 31 mai 2009 pour voir l'évolution sur deux années. Une analyse de réalisation par rapport au budget a également été mise en évidence.

L'analyse générale des comptes démontre que les montants de dépenses et de recettes de fonctionnement sont conformes aux estimations budgétaires. Certains articles montrent, quand même, un fort taux de réalisation :

- le compte 60636 (fournitures de vêtements de travail), avec 88.79% de crédits utilisés
- le compte 616 (prime d'assurance) pour 98.27% de réalisation. Pour ce compte cela est normal car il y a qu'une seule facture annuelle pour les primes d'assurance

- le compte 62878 (remboursement de frais à d'autres organismes), avec 90.91% de réalisation. 5000€ ont été reversé à la commune de Séglien suite au remboursement des frais de dégradation des routes due à la construction des éoliennes.
- le compte 6455 (assurance du personnel), pour 77.43% de réalisation. Comme pour les primes d'assurance, il n'y a qu'une facture annuelle, ce qui explique le fort taux de réalisation.
- Enfin le compte 6475 (médecine du travail) a un taux de réalisation de 96.40% car le personnel communal a passé sa visite devant le médecin du travail, en ce début d'année

En ce qui concerne les recettes, la perception des fonds est bonne. Certaines dotations ne sont pas encore versées comme la dotation communautaire et la taxe additionnelle aux droits de mutation mais sont attendues prochainement.

Le bilan de la section investissement se révèle également dans les prévisions. Plusieurs opérations d'investissement ont déjà été soldées. En effet, la réfection de la cuisine salle polyvalente, l'achat de matériel pour cette même cuisine, la rénovation des WC de Quelven, la mise en place d'une clôture à la MAPA, la rénovation des portes de la Chapelle de Quelven, l'achat de deux défibrillateurs, ainsi que la mise en place d'une nouvelle alarme incendie à la salle polyvalente, sont des opérations qui ont été clôturées financièrement. D'autres sont en cours, comme le recensement des zones humides, l'achat de matériel informatique pour l'école, ainsi que le lancement de la construction de l'atelier technique.

Enfin, concernant les recettes d'investissement, la plupart des demandes sont en cours, seules les subventions pour la voirie 2009 et celles concernant la cuisine de la salle polyvalente ont été soldées.

BILAN FINANCIER DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT AU 31 MAI 2010 ET AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire présente également le bilan financier des travaux de l'éco-lotissement « Les Hauts de Bellevue ». On peut voir que les travaux d'aménagement et de réseaux sont déjà payés en grande partie, pour les lots 1, 2 et 3. Le lot 4 – espaces verts, 3 313.83 € ont été payés au 31 mai 2010.

La plus grande partie des dépenses restantes viennent des travaux d'éclairage public. Ces travaux seront réalisés dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne les cuves de récupération d'eau pluviales, les deux premières ont été déjà livrées et payées. Ces cuves sont celles installées dans les jardins familiaux du lotissement.

Concernant les recettes seules les subventions du Conseil Général ont été perçues. Une demande d'acompte est en cours, pour les subventions de Pontivy Communauté et du Conseil Régional.

ANIMATION A L'ECO-LOTISSEMENT DES HAUTS DE BELLEVUE LE 30 JUILLET 2010

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du développement durable, Pontivy communauté organisera une animation à l'éco-lotissement de Bellevue, le 30 juillet prochain.

INVITATION DE LA PAROISSE DE GUERN

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée la réception d'une invitation émanant de la paroisse de Guern, pour la participation de deux élus représentant le conseil municipal à un repas au presbytère de Quelven le 15 août à 12h.

COURSE ROUTE DE FRANCE FEMININE INTERNATIONALE

Monsieur le Maire informe que la course cycliste Route de France Féminine Internationale passera à Guern le lundi 9 août 2010, lors de la deuxième étape GUINGAMP/LOCMINE. Cette épreuve est la dernière course cycliste Française Dames Internationale qui se dispute sur plusieurs régions. Cette épreuve correspond à un véritable Tour de France Féminin et est devenue le grand rendez-vous du cyclisme féminin mondial.

La course passera entre 14h30 et 15h sur la commune. Les cyclistes viendront de Locmalo et prendront la Route Départementale n°1 à Lann Sarre. Elles traverseront le bourg et prendront la direction de Saint-Nicolas-des-Eaux à la sortie de Guern.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures quinze.